

DEPARTEMENT  
DE LA LOIRE

## LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT  
DE MONTBRISONEXTRAIT DU REGISTRE DES  
DECISIONS

Le Président de Loire Forez agglomération,

**Objet : habilitation d'accès aux écrans de paramétrage du module cotation pour notre territoire.**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 qui indique les conditions de délégation de l'organe délibérant au Président de l'EPCI,

Vu la séance du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 donnant délégation au Président pour signer tout contrat, ou convention d'échange de données à titre gratuit, avec toute entité, tant privée que publique,

Vu les articles L.411-10, R.411-3, R.411-5 du code de la construction et de l'habitation,

Vu la séance du conseil communautaire en date du 20 janvier 2020 approuvant le programme local de l'habitat 2020-2026,

Vu la séance du conseil communautaire en date du 25 mai 2021 arrêtant le plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs (PPGDLS),

Considérant que dans le cadre du PPGDLS, un système de cotation est prévu. Il constitue une aide à la décision pour la désignation des candidatures examinées en commission d'attribution et l'attribution des logements sociaux. Ce système de cotation consiste à attribuer une note à chaque demande. Il ne se substitue pas à la décision finale de la CAL,

Considérant que pour ce système de cotation, l'Etat met gratuitement à disposition un module du système national d'enregistrement de la demande de logement social (SNE), dans lequel l'EPCI saisira ce système de cotation une fois approuvé,

Considérant que pour pouvoir utiliser les fonctionnalités apportées par le module SNE, une habilitation est nécessaire.

**DECIDE**

**Article 1 :** d'approuver l'attestation d'habilitation donnant accès aux écrans de paramétrage du module cotation pour le territoire de Loire Forez agglomération.

**Article 2 :** La présente décision sera inscrite au registre des décisions et présentée à la prochaine séance du conseil communautaire afin d'en prendre acte.

Fait à Montbrison, le 28/07/2021

Le Président,

*Le Président,  
- certifie sous sa  
responsabilité le  
caractère  
exécutoire de cet  
acte,*

Christophe BAZILE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20210727-2021DEC0383-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2021